

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 FÉVRIER 2021

Date de convocation : 10 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

Présents : Mmes Gaëlle TURBANT – Anouck MINGOZZI – Marie-Hélène JOLY – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Yann BLANCHOT – Jean-Jacques BOSSE – Guillaume FATRAS

Absents excusés : M. Fabrice GARDIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2020
 - Délibération : PLUI
 - Délibération concernant le personnel communal
 - Délibération sur l'adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG pour l'élaboration de diagnostics des risques psychosociaux et plans d'actions QVT
 - Délibération sur le renouvellement du marché d'assurances statutaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération sur le passage à la vitesse de 30 km/h dans tout le village.
- Délibération sur des travaux supplémentaires à l'église

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

■ II / Délibération sur le transfert de compétences du PLUi

Monsieur le Maire rappelle que suite aux renouvellements des conseils municipaux et communautaires, l'élection du nouveau président d'EPCI ne déclenche plus automatiquement à la date de celle-ci le transfert des pouvoirs de police générale du maire visés au A du I de l'article L5211-9-2 du CGCT.

Le législateur a introduit une période transitoire de six mois avant que les transferts de pouvoirs de police ne deviennent effectifs.

Monsieur le Maire informe que dans une lettre adressée tant au Président de la communauté d'agglomération qu'à Madame la Préfète, il a précisé le transfert des compétences en matière d'eau/assainissement, déchets ménagers et dépôts sauvages. Cette dernière compétence n'a pas été actée par Amiens métropole.

D'autre part Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération concernant le transfert de plein droit de la compétence PLU des communes aux communautés de communes suite au report de la date du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021. Les communes peuvent s'y opposer par une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents s'oppose au transfert de plein droit de la compétence PLU des communes aux communautés de communes.

■ III / Délibération sur les travaux supplémentaires de l'église.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux ont démarré à l'église par le démontage de la voûte. Il s'avère que le berceau est fortement abimé. Monsieur le Maire a demandé à l'artisan un devis supplémentaire pour ces travaux.

Ce devis s'élève à 17 250 € HT. En parallèle, Monsieur le Maire a contacté la région pour demander une subvention sur ces travaux. Le dossier est en cours d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents valide le devis des travaux supplémentaires et autorise le Maire à solliciter une subvention complémentaire pour ces derniers.

■ IV / Délibération sur le renouvellement du marché d'assurances statutaires au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat en cours avec l'assureur CNP et courtier sofaxis s'achèvera le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 15 décembre 2020 a décidé de relancer une mise en concurrence en 2021 pour conclure un nouveau marché d'assurance pour la période entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion propose de participer à la nouvelle procédure de mise en concurrence en prenant une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

■ V / Avancement de grade : création emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps non complet, 3/35^{ème}.
- la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, 3/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du jour de la nomination et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

■ VI / Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme pour l'élaboration de diagnostics des risques psychosociaux et plans d'actions Qualité de Vie au Travail

Monsieur le Maire informe les conseillers que par délibération du 11 décembre 2018, le conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques psychosociaux au bénéfice des collectivités affiliées. Pour cela, il a délibéré en faveur d'un groupement de commande pour recourir à un prestataire extérieur qui sera chargé de la réalisation des diagnostics et plans d'actions favorisant la Qualité de Vie au Travail, pour le compte des collectivités désireuses de mener cette démarche. Pour s'inscrire dans cette démarche et participer à la consultation, chaque collectivité intéressée devra délibérer et participer aux coûts de lancement de cette procédure, fixés forfaitairement à hauteur de 200 €.

Au terme de la consultation, chaque collectivité décidera de faire réaliser ou pas son diagnostic et son plan d'actions, sur la base d'un devis personnalisé émis par le prestataire retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser le Centre de Gestion à lancer la consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail, d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande et de la signer, d'adhérer au groupement de commande, de participer à hauteur de 200€ pour le lancement de cette consultation.

■ VII / Délibération sur le passage à 30km/h dans tout le village

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur DUFRESNE du Conseil Départemental pour faire un point sur les différents aménagements envisagés et en particulier le passage à 30 km/h dans tout le village. La réglementation a évolué et le passage à 30km/h est maintenant de la compétence du Maire, la DDTM et la Préfecture étant destinataires pour information. La signalisation doit être mise directement sur les panneaux d'entrée pour une application dans tout le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de valider le passage du village à 30km/h. La délibération sera envoyée à la Préfecture et au Département.

■ VIII / Questions diverses

- Radar pédagogique : le nouveau radar doit être installé.
- Rue Principale : la rue peut être aménagée avec des chicane définitives. Il est envisagé de les décaler quelque peu vers la Mairie. Monsieur le Maire demandera à Amiens métropole des projets d'aménagement.
- Rue de Bacouel : Monsieur Dufresne propose une avancée sur la chaussée et un stop. Monsieur le Maire demandera aussi une étude par Amiens Métropole.
- Suite aux inondations dans l'église, les travaux (grille d'évacuation devant l'entrée de l'ancien cimetière) doivent démarrer prochainement

- Pour la sécurité des circulations et des usagers, un arrêté a été pris suite à la fuite d'une canalisation Chemin de Clairly (toute inondée et période de gel important).
- Une fuite a été détectée à la mairie au niveau du robinet de purge (vétusté) au mois de décembre d'environ 150 m³. Monsieur le Maire a demandé un dégrèvement auprès d'Amiens.
- Le devis auprès d'intramuros est mis en suspens pour le moment.
- Téléphonie : le maire de Guignemicourt a un projet concernant la téléphonie. Monsieur le Maire a pris contact avec un interlocuteur d'orange qui n'a pas connaissance de ce projet. En revanche, ce dernier l'a informé de la mise en place d'une antenne sur la zone de Pissy sur le château d'eau de Fluy. La portée serait de 3000m intramuros. D'autre part, un relais FREE a été installé sur le château d'eau de Clairly.
- Un contrôle de la Salle des fêtes va être effectué par la commission de sécurité le Jeudi 11 Mars.
- Pass rocade : La fin des remboursements a été annoncée par la Métropole (article de Presse). Monsieur le Maire va intervenir auprès de la Métropole, cette suppression n'ayant pas fait l'objet au préalable d'une concertation et d'un avis en commission.

Séance levée à 20h30